



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

## COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86  
e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

### PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 21 décembre 2009

Sous la présidence de M. le Maire, Alain DEMANGE,

Membres présents : MM. KURTZ, SEROT, SCHLOSSER, Adjoint  
M. JULLY, Mme NEY, MM. WAGNER, RIETHMULLER, Mme PERNIN,  
M. ARGANT, M. ADRIAN, Mme GROUARD, M.FUCHS, conseillers municipaux.  
Membre excusée : Mme GEORGES qui donne procuration à M. ARGANT -  
Membre absent : M. DARDAINE  
M. FUCHS est désigné secrétaire de séance

#### ORDRE DU JOUR

1. Communications – Rapports annuels sur l'eau et l'assainissement 2009 -
2. Lotissement « Les Coteaux de la Sarre Blanche » - Décision budgétaire modificative
3. Contrat PACTE Aménagement 2009/2011 – Affectation du solde de la subvention –
4. Demande de subvention D.G.E. 2010 –
5. Remplacement de la chaudière à l'école primaire
6. Travaux – Enfouissement des réseaux rue du Donon – Convention France Télécom
7. Transfert du contrat de location « CHASSE » - Constitution d'une commission
8. Modification du P.O.S. – Enquête publique
9. Affaires domaniales – Déclarations d'Intention d'Aliéner.
10. Décision budgétaire modificative
11. Subventions de fonctionnement aux associations – Année 2010
12. Divers

oooOooo

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

### **1. Communications – Rapports sur l'eau et l'assainissement 2009.**

Après avoir pris connaissance des rapports annuels sur l'eau et l'assainissement 2009, le conseil municipal n'a pas de commentaire à émettre.

### **2. Lotissement « Les Coteaux de la Sarre Blanche » - Décision budgétaire modificative**

Suite au contrôle des prévisions budgétaires erronées, du budget annexe « lotissement » le maire propose au conseil municipal, de les rectifier comme suit :

Compte 001 – Résultat reporté	- 1 000,- €
Compte 021 – Virement de la sect. Fonct.	- 1 000,- €
Compte 023 – Virement à la sect. Invest.	- 1 000,- €
Compte 605 – Travaux	- 1 000,- €
Compte 658 – Charges diverses de gestion (arrondis de T.V.A.)	+ 5,- €
Compte 758 - Produits divers de gestion	+ 5,- €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable aux propositions du maire.

### **3. Contrat PACTE AMENAGEMENT 2009-2011 – Affectation du solde de subvention**

Par délibération du 29 juin 2009 le conseil municipal a décidé d'affecter une partie de la dotation PACTE Aménagement 2009-2011 d'un montant de 150 747,- € sur les projets suivants :

- 100 373,00 € sur la construction d'un bâtiment multifonctions
- 37 923,00 € sur les travaux d'enfouissement de réseaux rue du Donon.

Il propose au conseil municipal d'affecter le solde de la dotation soit 12 451,- € sur les travaux d'enfouissement des réseaux rue des lilas ; travaux décidés lors du conseil municipal du 23.09.2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter le solde de la dotation PACTE Aménagement 2009-2011 sur les travaux d'enfouissement de réseaux rue des Lilas selon devis TOPOGIS pour un montant de 123 902,- € H.T.

### **4. Demande de subvention D.G.E.**

Par délibération du 9 juillet 2008, le conseil municipal a décidé de mener une politique de maîtrise de l'énergie afin d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations.

Le maire propose au conseil municipal de faire réaliser une première tranche de travaux d'amélioration du bâti et de remplacement des chaudières obsolètes selon l'étude réalisée par le Bureau Assist pour un montant de 253 585,- € H.T.

Cet investissement devrait permettre d'optimiser les charges d'exploitation du budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise la réalisation des travaux sus-énumérés
- sollicite une subvention au titre de la D.G.E. 2010
- sollicite une subvention auprès de l'ADEME, de la Région Lorraine et du Ministère de l'Intérieur.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2010.

#### **5. Remplacement de la chaudière de l'école primaire.**

Le maire informe les membres que la chaudière de l'école primaire est tombée en panne début décembre et qu'il a fallu la remplacer dans l'urgence.

La chaudière a été remplacée par une chaudière à condensation « gaz » par l'entreprise LAMBOUR à Dannelbourg pour un montant de 25 386,46 € T.T.C.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du CG 57, de Grdf et du Ministère de l'Intérieur.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 2315 opération 13.

#### **6. Enfouissement des réseaux rue du Donon – Convention France Télécom**

Le maire soumet un projet de convention relatif à l'opération d'enfouissement des réseaux de France Télécom rue du Donon à Lorquin.

Ladite convention a pour objet de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de la dissimulation des réseaux aériens existants rue du Donon, propriété de France Télécom.

Les dispositions financières sont décrites à l'article 6 de la convention ; la commune prendra à sa charge l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation des équipements de communications électroniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention relative à l'opération d'enfouissement des réseaux de France Télécom rue du Donon à Lorquin.

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2010.

#### **7. Transfert du contrat de location « Chasse » - Constitution de la commission consultative.**

M. le maire donne connaissance au conseil municipal du courrier qu'il a reçu le 16 octobre 2009 de Monsieur PERRIN Gilbert relatif à la cession du bail de chasse pour la période 2006/2015 à son fils PERRIN Daniel.

La cession doit être agréée par une délibération du conseil municipal, après avis de la commission consultative de chasse.

M. PERRIN Daniel ayant fait acte de candidature le 16 octobre 2009, M. le Maire propose au conseil municipal de désigner 2 membres du conseil municipal pour faire partie de la commission consultative communale de chasse.

Il propose MM.ARGANT et WAGNER, conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne MM. ARGANT et WAGNER pour faire partie de la commission consultative de chasse.

### **8. Modification du P.O.S – Enquête publique**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13 et R123-15 à R123-25 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 février 1988 approuvant le plan d'occupation des sols

Vu l'arrêté municipal n° 75/2009 en date du 29 octobre 2009 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du P.O.S. ;

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que le projet de modification du P.O.S. tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme ;

Après en avoir délibéré, moins 2 voix contre

- décide d'approuver le dossier de modification du P.O.S. tel qu'il est annexé à la présente ;
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal
- dit que conformément aux articles L13-10 et R123-25 du Code de l'Urbanisme le P.O.S. modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de LORQUIN aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture (Direction Départementale de l'Équipement – 17, Quai Paul Wiltzer – 57000 METZ).
- Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du POS ne seront exécutoires conformément à l'article L123-12 que :
  - dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet si celui-ci n'a notifié aucune observation à apporter à la modification du P.O.S., ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces observations
  - après accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal. La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en mairie.

### **9. Affaires domaniales – Déclarations d'intention d'aliéner**

Le maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner qui est parvenue à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
07/12/2009	CALSILLI Marie-France	Locaux à usage d'habitation cadastrés section 2 n° 84	Rue du Général Leclerc n° 65	Renonce à l'exercice de son droit de préemption

**10. Décision budgétaire modificative.**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14  
Vu le budget primitif de la commune

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2009 :

**Section d'investissement – Dépenses**

Article 020 - Dépenses imprévues	- 9 200,00 €
Article 202 - Frais doc. Urbanisme	- 2 500,00 €
Article 2033 - Frais d'insertion	+ 500,00 €
Article 21534 - Réseaux électrification	+ 1 200,00 €
Article 21568 - Matériel, outillage incendie	+ 1 000,00 €
Article 2313/39 - Création bâtiment tertiaire	+ 80 000,00 €
Article 2313/48 - Const. Bâtiment multi-fonctions	-129 000,00 €
Article 2315/52 - Ext. Columbarium	+ 4 000,00 €
Article 2315/60 - Travaux de voirie divers	+ 20 000,00 €
Article 2315/61- Renouv. Réseau E.P. Rue Gén. De Gaulle	+ 9 000,00 €

**Section d'investissement – Recettes**

Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	- 20 000,00 €
--	---------------

**Section de fonctionnement – Dépenses**

Article 60631 - Fournitures d'entretien	+ 1 500,00 €
Article 60632 - Fournitures petit équipement	+ 6 000,00 €
Article 60636 - Vêtements de travail	+ 300,00 €
Article 6064 - Fournitures administratives	+ 600,00 €
Article 6067 - Fournitures scolaires	+ 1 700,00 €
Article 611 - Contrats de prestations	+ 500,00 €
Article 6132 - Locations immobilières	+ 500,00 €
Article 61523 - Voies et réseaux	+ 5 000,00 €
Article 61558 - Autres biens mobiliers	+ 1 000,00 €
Article 6156 - Maintenance	+ 1 000,00 €
Article 6226 - Honoraires	+ 1 000,00 €
Article 6257 - Réceptions	+ 1 500,00 €
Article 6262 - Frais de télécommunications	+ 1 000,00 €
Article 6336 - Cotisations au Centre de Gestion	+ 500,00 €
Article 6413 - Rémunérations personnel non tit.	+11 000,00 €
Article 6451 - Cotisations à l'URSSAF	+ 9 000,00 €
Article 6454 - Cotisations aux ASSEDIC	+ 1 600,00 €
Article 6411 - Rém. Personnel titulaire	- 20 000,00 €
Article 6474 - Versement aux œuvres sociales	+ 500,00 €
Article 6475 - Médecine travail + pharmacie	+ 500,00 €
Article 022 - Dépenses imprévues	- 4 700,00 €
Article 023 - Virement à la section d'invest.	- 20 000,00 €

## 11. Subventions de fonctionnement aux associations – Année 2010

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'exercice 2010, comme suit :

- Prévention Routière	40 €	- Les Ailés	315 €
- S.H.A.L. Sarrebourg	36 €	- Interassociation	1 050 €
- A.I.P.H.	315 €	- Amicale du Personnel Com.	160 €
- Secours Populaire	160 €	- Festival Psy	440 €
- A.P.E.L.	525 €	- Famille Long Séjour CH	160 €
- Ass. « les lutins »	26 000 €	- Amicale des Sapeurs Pompiers	2 300 €
- Agent comptable du lycée	470 €	- C.L.I.C.	105 €
- Club de Lutte	1 260 €	- Mut'Est	1 780 €
- Sportive Lorquinoise	5 460 €	- S.P.A.	200 €
dont 4 200,- € pour la clôture terrain foot		- Amicale de la Gare	310 €
- Avenir Rugby Club	1 260 €	- Association J.S.P.	210 €
- Donneurs de Sang	470 €	- Daktari-Club	315 €
- Souvenir Français	315 €	- Lorquin Nature	315 €
- UNC	420 €	- Pays de Sarrebourg	100 €
- Diapason	210 €	- Secours Populaire	160 €
- Conseil de Fabrique	210 €		

Les crédits nécessaires seront prévus au B.P. 2010.

## 12. Divers.

### a) Participation pour voies nouvelles et réseaux

Le maire propose au conseil municipal de faire réalisée une étude chiffrée des travaux nécessaires à la viabilisation des zones 1 NA route de Xouaxange et UB Rue des Vosges afin d'élargir les possibilités de construction sur ces deux zones.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge le maire de solliciter les services de la D.D.E. dans le cadre de la convention de l'ATESAT pour réaliser cette étude.

### b) Association « Crescendo » –

M. le maire soumet au conseil municipal la requête de M.LUTZ Eric, Professeur de danse Contemporaine qui occupe la salle de motricité de l'école maternelle pour dispenser ses cours de danse et qui demande la gratuité de la salle compte tenu du peu d'élèves qui fréquentent ses cours.

Avis favorable du conseil municipal.

### c) Le conseil municipal prend acte :

- du contrôle réglementaire de l'ascenseur qui s'est effectué sans observation,
- du montant encaissé lors de la vente des brioches de l'amitié : 1 041,18 €
- de la présentation des vœux du maire à la population le 03 janvier 2010.

Enfin, Mme Pernin demande le rajout d'un point lumineux rue Charly Ochs. La commission des travaux se rendra sur place.

La séance est levée à 20 h 15.